



Conseil des
commissaires
Le mercredi 25
janvier 2017

Levée de la séance :
20 h 25

www.csportneuf.qc.ca

**Résumé des décisions prises par les membres
du conseil des commissaires de la Commission scolaire de
Portneuf 310, rue de l'Église, Donnacona
sous la présidence de monsieur David Montminy**

Le conseil des commissaires a décidé de ne pas appuyer le regroupement pour un *Québec en santé* puisque ce collectif réclame une hausse de taxe sur les boissons sucrées et sur le tabac.

Le conseil des commissaires a autorisé l'acquisition de matériel informatique usagé par un service d'achats regroupés sous l'égide du CCSR (Centre collégial des services regroupés) pour un montant total de 40 550 \$.

Le conseil des commissaires a adopté la [politique n° 341 relative aux critères d'inscription](#) qui seront applicables dès le mois de février prochain pour la période d'inscription de l'année scolaire 2017-2018.

Le conseil des commissaires a adopté la [procédure n° 562 relative à l'organisation du transport scolaire](#). Elle contient des aspects nouveaux dont seront informés les élèves et leurs parents dès la période d'inscription de février 2017.

Le conseil des commissaires a renouvelé l'adhésion de la Commission scolaire au regroupement d'achats des commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour ses assurances générales pour l'année scolaire 2017-2018 et a mandaté la firme *Groupe Turcot inc.* pour agir en cette matière.

Le conseil des commissaires a abrogé les procédures n° 267 et n° 268 du manuel de gestion, qui traitaient notamment de la préparation et de la tenue des séances du conseil des commissaires, et a adopté une [nouvelle procédure, n° 266](#), pour actualiser le tout en fonction des modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* à la suite de l'adoption du projet de loi n° 105.

Jean-Pierre Soucy
Directeur général